



# Championnat de Bretagne Minimes Individuels et Épreuves Combinées 2023

**Samedi 17 juin et dimanche 18 juin**  
**Redon**

11h00 : Pointage du jury

11h30 : Réunion du jury

**Confirmations 1h avant l'épreuve**

**Passage en chambre d'appel obligatoire !**

1/4h pour les courses ½ heure concours sauf perche ¾ d'heure

Horaires	Épreuves	Catégories	Hauteur	Longueur	Perche	Triple	Poids	Disque	Marteau	Javelot
12:00	3000m marche	MIF/MIM	MIF*							MIM*
12:30	200m haies	MIF		MIM	C1 / C2	MIF		MIM	MIF	
12:45	200m haies	MIM								
13:00	80m séries	MIF								
13:20	80m séries	MIM					MIF			
13:40	80m haies séries	MIF								
14:10	100m haies séries	MIM								
14:40	80m finales	MIF	MIM							MIF*
14:50	80m finales	MIM			MIM (EC)	MIM				
15:00	2000m	MIF		MIF				MIF	MIM	
15:20	2000m	MIM								
15:40	80m haies finales	MIF					MIM			
16:00	100m haies finales	MIM								
16:10	120m	MIF								
16:30	120m	MIM								
16:50	1 000m	MIF								
17:10	1 000m	MIM								
17:30	Relais 4x60	MIF								
17:40	Relais 4x60	MIM								
17:50	Relais 4x60	Mixte								

\*3 concours de niveaux possibles en fonction des inscrits aux épreuves combinées.



Horaires du dimanche pour les épreuves combinées :

09h00 : Pointage du jury

09h30 : Réunion du jury

Horaires	Épreuves	Catégories	Hauteur	Longueur	Poids	Disque
10:00	100m filles	MIF				
10:10	100m garçons	MIM				
10:30		MIF		G1 MIF	G2 MIF	
10:40		MIM			G1 MIM	G2 MIM
11:30		MIF		G2 MIF	G1 MIF	
11:40		MIM			G2 MIM	G1 MIM
12:45		MIM	G1/G2 MIM 2 sautoirs			
<b>13:30</b>	<b>PODIUMS</b>					

- Limitation à 4 épreuves par athlète + le relais, avec un maximum en plus du relais de 2 courses individuelles dont 1 seule course d'une distance supérieure à 200m (la marche étant considérée comme une course),
- Finale directe par niveau sur les courses de : 120m, 1000m, 2000m, 200m haies et relais. Le titre sera décerné sur la finale A,
- Séries puis finale(s) sur le 80m. Deux finales seront au programme : A puis B. Le titre sera décerné sur la finale A,
- Séries de niveaux sur le 80m haies et 100m haies (les combinards ne pourront participer à la finale donc ne seront pas podiumables sur ces épreuves). Le titre sera décerné sur la finale A.
- 200m haies : couloirs 1 non utilisé,
- Perche : 2 concours de niveaux seront mis en place en fonction des inscriptions. 2 concours à part pour les combinards qui ne concourent pas pour l'individuel,
- Les combinards participent en tant qu'individuels sur les épreuves suivantes le samedi : Javelot et 1000m pour les garçons et hauteur, javelot et 1000m pour les filles.

- Qualifications : application des quotas ci-dessous.

<b>Quotas H</b>	<b>Épreuves individuelles</b>	<b>Quotas F</b>
48	<b>80m</b>	48
40	<b>120m</b>	40
24	<b>1000m</b>	24
24	<b>2000m</b>	24
/	<b>80m haies</b>	40
40	<b>100m haies</b>	/
24	<b>200m haies</b>	24
12	<b>3000m marche</b>	12
16	<b>Hauteur</b>	16
16	<b>Perche</b>	16
16	<b>Longueur</b>	16
16	<b>Triple-saut</b>	16
16	<b>Poids</b>	16
16	<b>Marteau</b>	16
16	<b>Javelot</b>	16
16	<b>Disque</b>	16
16	<b>Relais H, F, Mixte</b>	16
24	<b>Épreuves Combinées</b>	24

- **Qualifications sur les épreuves combinées** : 24 athlètes maximum par sexe. **Engagements libres** avec priorité donnée aux athlètes ayant réalisés des épreuves combinées cet été. Si le quota n'est pas atteint, priorité ensuite aux athlètes ayant réalisé des épreuves combinées cet hiver. Si le quota n'est toujours pas atteint, nous regarderons les performances sur les triatlons réalisés sur la saison.

Jury : Application des quotas suivants (cf. Circulaire financière de la Ligue)

### QUOTA POUR LES COMPÉTITIONS ESTIVALES RÉGIONALES

<b>Jury du samedi</b> <b>COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES</b>	<b>Jury du dimanche</b> <b>ÉPREUVES COMBINÉES</b>
De 2 à 7 athlètes = 1 Officiel	1 athlète = 1 Officiel
De 8 à 17 athlètes = 2 Officiels	De 2 à 4 athlètes = 2 Officiels
De 18 à 29 athlètes = 3 Officiels	De 5 à 7 athlètes = 3 Officiels
De 30 à 50 athlètes = 4 Officiels	De 8 à 11 athlètes = 4 Officiels
À partir de 51 athlètes 5 Officiels	12 athlètes et plus = 5 Officiels

- Engagements des officiels sur le site de la Ligue de Bretagne au plus tard le mercredi 14 juin 12:00
  
- **Pour les athlètes :**
  - Date limite de réalisation des performances le 4 juin – édition des qualifiables sur les épreuves individuelles le lundi 5 juin,
  - Engagement libre pour les épreuves combinées à partir du lundi 5 juin,
  - Engagements sur le site de la Ligue de Bretagne au plus tard le samedi 10 juin 12:00.